

LA LETTRE DU



SNUipp 67 infos Lettre N° 66 du 02/10/2009

Merci de diffuser largement cette "Lettre" afin d'informer l'ensemble de vos collègues.

LE PREMIER GESTE DE L'ANNEE POUR NE PAS RESTER ISOLE(E)...

...dès maintenant et sans attendre ...pour agir collectivement → [Je me syndique au SNUipp67...](http://www.snuipp67.fr)

Informations départementales

Primes et indemnités : qui ? quand ?

-Prime pour les néo-titulaires (T1)

C'est en cours de traitement à l'IA (1500 euros). Elle sera versée aux bénéficiaires en deux fractions de 750 euros chacune en novembre 2009 et février 2010.

-Indemnités direction

La part variable de l'ISS des directeurs sera versée en novembre 2009 (200euros de 1 à 4 classes ; 400 euros de 5 à 9 ; 600 euros pour 10 classes et plus).

-Indemnité évaluations CE1 et CM2

Les IEN ont fait remonter à l'IA les listes des collègues concernés. Selon la date de remontée les paiements interviendront sur la paie du mois d'octobre ou du mois de novembre.

Si vous avez fait passer ces évaluations et si vous n'avez rien touché sur la paie de Novembre...contactez nous afin que nous intervenions pour faire rétablir vos droits. Le « cabinet » du Ministre nous a confirmé que les enseignants qui ont suivi les consignes syndicales ne seraient pas pénalisés.

Votation citoyenne : consultation dans le Bas-Rhin et ...ailleurs.

Demain , 3 Octobre , se déroulera le point d'orgue de la « votation citoyenne » qui vous permettra de donner votre avis sur le projet de privatisation de la Poste.

Vous pouvez lire [la profession de foi](#) pour la défense de la Poste...et de ce qu'elle représente encore en terme de service public.

Nous vous engageons à vous déplacer nombreux pour donner votre avis ... C'EST A VOUS DE CHOISIR. Voir les [points de votation](#) mis en place dans notre département.

Informations nationales

Revalorisation :pour ceux qui y croyaient encore...

...Il va falloir se faire une raison.

Ce gouvernement « a une dent » contre les fonctionnaires en général et les enseignants en particulier !

Xavier Darcos disait : « les enseignants sont mal considérés et mal payés ».

Eric Woerth, ministre du budget, avouait à une radio il y a quelques jours : « je ne connais pas le salaire d'un enseignant qui débute mais je sais qu'il n'est pas bien payé ».

Un Comité Technique Paritaire Ministériel (CTPM) s'est tenu jeudi 1^{er} octobre au ministère. Il a été question de la revalorisation du métier d'enseignant.

On allait voir ce qu'on allait voir !

Concernant l'évolution des rémunérations. Le ministre a donc annoncé « plusieurs chantiers » :

- « Pour les débuts de carrière, suite à la réforme de la masterisation. Luc Chatel a précisé que la base de négociation était une augmentation de 100 euros mensuels pour les néotitulaires » .

Grandiose ! magnifique ! c'est trop monsieur le Ministre !...vous oubliez simplement les 800.000 enseignants déjà en poste !

- « En ce qui concerne le rattrapage pour que les enseignants ayant entre deux et cinq ans d'ancienneté ne se

retrouvent pas moins bien payés que les néotitulaires : le ministre n'a pas précisé s'il s'agirait d'augmentation indiciaire ou de raccourcissement de la durée des échelons par exemple ».

100 euros c'est « tellement » ...que le ministre se rend compte que les néotitulaires les toucheront de toutes manières quelques mois plus tard !

- Luc Chatel propose la « création d'un nouveau grade pour ceux qui s'engagent dans des activités exceptionnelles ». Il veut « un meilleur équilibre entre le mérite et l'ancienneté ».

On y est ! la rémunération à la tête du client...le « rêve » pour qui veut passer de la « pommade » à quelques uns en oubliant la grande majorité des collègues.

Réactions du SNUipp-FSU

« Si l'on reste à ce niveau-là, on ne pourra pas parler de revalorisation. cela frise la provocation », estime Gilles Moindrot, secrétaire général du SNUipp-FSU. Le ministre a en effet indiqué que c'était la « base de négociation », c'est-à-dire que ce montant pourra augmenter au fil des négociations. « 100 euros de plus, c'est déjà ce que touchent les néotitulaires trois mois après leur prise de fonction. C'est complètement insuffisant ! La question est donc de savoir si cela va évoluer de manière sensible. C'est là que nous verrons si nous sommes entendus par ce ministre qui se veut celui du dialogue social ».

Réactions de la FSU.

Gérard Aschieri, secrétaire général de la FSU dénonce un « manque d'ambition provocateur ». « Les propositions ne prennent pas en compte la mesure du problème. On nous propose une augmentation de 100 euros pour les débuts de carrière. Il s'agit d'un point de départ très bas ». L'objectif est maintenant « de dépasser ces limites imposées par Bercy ». « Aucune mesure concrète de carrière pour la masse des enseignants n'a été annoncée ».

Lire [ICI](#) le dossier spécial du SNUipp sur les rémunérations...pour faire taire les idées reçues !!

Lire [ICI](#) le communiqué de presse de la FSU suite à ce CTPM.

Loi Carle :

Oui à l'abrogation de l'article 89 - Non à la parité entre public et privé

Le SNUipp, avec d'autres organisations, avait dénoncé et demandé l'abrogation de l'article 89 de la loi de décentralisation de 2004 qui créait une inégalité profonde favorisant l'enseignement privé. En effet, cet article faisait obligation aux communes de résidence de financer, en toutes circonstances, la scolarité des élèves d'une école privée située dans une autre commune, sans les restrictions qui incombent à l'enseignement public.

Le SNUipp, en lien avec les élus et les parents d'élèves, avait mené une campagne demandant l'abrogation de l'article 89. Le SNUipp prend acte qu'enfin le législateur mette fin à l'imbroglio juridique qui découlait de l'application de l'article 89 et l'abroge dans l'article 3 de la loi Carle.

En revanche, il dénonce les autres dispositifs mis en place dans la loi proposée par M. Carle qui instituent une parité de financement entre les écoles publiques et privées.

Cette parité de financement accentue l'inégalité de traitement entre une école publique qui a vocation à accueillir tous les enfants et une école privée qui conserve la maîtrise de son recrutement et se voit octroyer une plus grande liberté de gestion.

Le SNUipp rappelle que tout enfant, quel que soit son lieu de résidence, doit pouvoir être scolarisé dans l'enseignement public, en bénéficiant des meilleures conditions d'accueil. C'est un droit fondamental pour les familles. Au lieu d'accorder des avantages à l'enseignement privé et de supprimer des postes dans l'enseignement public, l'Etat et le législateur devraient prioritairement intervenir dans une mission de péréquation et d'harmonisation entre les écoles publiques.

Pas de bébés à la consigne : pour améliorer et développer les modes d'accueil et la scolarisation des jeunes enfants

Les mesures et projets gouvernementaux concernant les modes d'accueil des jeunes enfants (dont le projet de modification du décret du 20 février 2007, relatif aux établissements et services d'accueil de la petite enfance) ainsi que l'école maternelle convergent, en dépit des annonces ministérielles, vers une dégradation des dispositifs existants. Ils remettent ainsi en cause la qualité de l'accueil nécessaire pour répondre aux attentes des familles et aux besoins fondamentaux des enfants.

Membres du collectif à l'initiative de la pétition nationale « Pas de bébés à la consigne » en avril 2009, nos organisations respectives souhaitent poursuivre, ensemble, une campagne de sensibilisation et de mobilisation pour améliorer et développer les modes d'accueil et la scolarisation des jeunes enfants.

Nous avons décidé, ensemble, d'un certain nombre d'initiatives :

Une journée nationale le 17 novembre qui pourrait être déclinée dans les départements et/ou régions. A Paris, elle prendra la forme d'un rassemblement devant le(s) ministère(s) pour soutenir la délégation nationale du collectif qui sera reçue, suivi d'une soirée-débat autour d'invités spécialistes de la petite enfance et de la scolarisation en maternelle.

A différents échelons du territoire, les projets du gouvernement sur la petite enfance et la scolarisation en maternelle peuvent venir percuter les fonctionnements des établissements ou remettre en cause la qualité de l'accueil des jeunes enfants.

Premiers signataires :

AFPEN (Association Française des Psychologues de l'Education Nationale) ; ANAP (Association Nationale des Auxiliaires de Puériculture) ; ANAPSYpe (Association Nationale des PSYchologues pour la petite enfance) ; ANPDE (Association Nationale des Puéricultrices Diplômées et des Etudiantes) ; Association Pikler Loczy ; CADRESPE (Collectif national Associatif de Directeurs et Responsables d'Établissement, et Services Petite Enfance) ;

CEEPAME(Comité d'Entente des Ecoles Préparant aux Métiers de l'Enfance) ; CEMEA (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active) ; CERPE (Centre d'Etudes et de Recherches pour la Petite Enfance) ; CGT (Confédération Générale du Travail) ; CGT Crèches et Pmi 93 ; CGT Educ'action ; CGT Fédération des Services Publics ; CGT Petite enfance Ville de Paris ; La CSF (La Confédération Syndicale des Familles) ; FCPE (Fédération des Conseils de Parents d'Elèves) ; FNEJE(Fédération Nationale des Educateurs de Jeunes Enfants) ; FSU (Fédération Syndicale Unitaire) ; IRAEC (Institut de Recherche Appliquée pour l'Enfant et le Couple) ; SE-UNSA (Syndicat des Enseignants du premier degré et du second degré d'UNSA Education) ; SNMPMI ; (Syndicat National des Médecins de Protection Maternelle et Infantile) ; SNPI-FSU (Syndicat National des Personnels d'Inspection) ; SNU CLIAS-FSU (Syndicat National Unitaire des Collectivités Locales) ; SNUipp-FSU (Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC de la FSU) ; SUPAP-FSU (Syndicat Unitaire des Personnels des Administrations Parisiennes) ; UFAL (Union des Familles Laïques) ; UNSA (Union Nationale des Syndicats Autonomes) ; UNSA Education ; UNSA Petite enfance Ville de Paris ; USD Santé et Action sociale CGT Paris.